

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-453 du 11 Novembre 1985

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Régionale pour le
Développement Rural de l'Atlantique
(CARDER-ATLANTIQUE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-478 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative (M D R A C),
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 84-62 du 27 janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER),
- SUR proposition-conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 juillet 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique, les personnes ci-après désignées :

- Malam MADOUYOU, représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- Le Directeur Provincial du Plan et de la Statistique de l'Atlantique, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;

.../...

- Le Receveur des Finances de l'Atlantique, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le Directeur Provincial du Travail et des Affaires Sociales de l'Atlantique, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- Le Directeur Provincial du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le Directeur Provincial de l'Equipement et des Transports, représentant du Ministre de l'Equipement et des Transports ;
- Pascal HOUNDEKON et Issifou Amadou ISSAKA, représentants du Comité de Défense de la Révolution du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique (CARDER-ATLANTIQUE) ;
- Jean-Pierre BOCCO, Maurille CREPPY et Michel KODJOVI, représentants du Syndicat du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique (CARDER-ATLANTIQUE) ;
- James ADJAMONSI, représentant de la Société Nationale pour la Promotion Agricole ;
- Noé TOKPANOU, représentant des Producteurs ;
- Yessoufou LAWANI, représentant du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atlantique.

Article 2.- Le Camarade Malam MADOUGOU est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atlantique (CARDER-ATLANTIQUE).

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

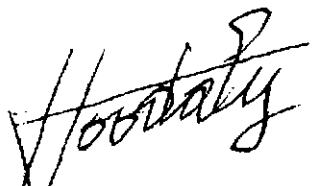
Fait à Cotonou, le 11 Novembre 1985

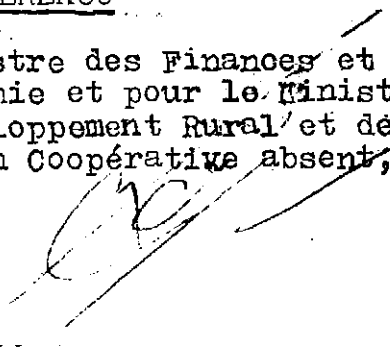
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques absent
Le Ministre de l'Information et des
Communications, chargé de l'intérim,

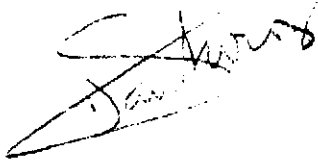
Le Ministre des Finances et de
l'Economie et pour le Ministre
du Développement Rural et de
l'Action Coopérative absent,


Ali HOUDOU


Hospice ANTONIO

- 3 -

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Soulé DALLORO

Ampliatiions : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4 AUTRES MINIS-
TRES 14 SPD-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4 CCIB 4 DTC-GCON-ONEPI 3
JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CERP 6 INTERESSES 14.-